



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 47/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

OBJET :

URBANISME

Projet Îlot Mairie – Cession des parcelles au profit d'Assemblia

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2026.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Lionel GUADAGNO.

Étaient représentés :

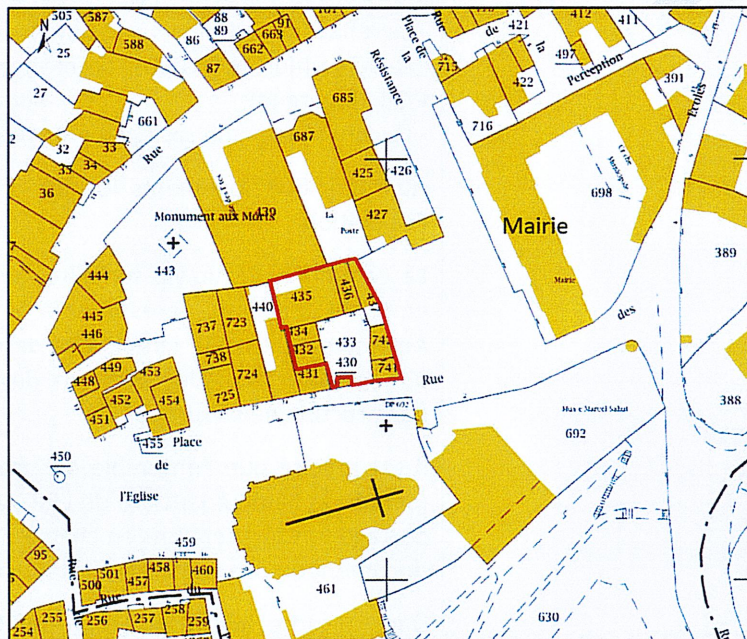
M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Caroline GUIBOURT par M. Laurent THEVENOT.

Étaient absents : M. Julien PIEDPREMIER – M. Gilbert MÉNARD – Mme Nicole LAURENT – M. Claude BARRON.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, rappelle à l'assemblée que la commune de Volvic est engagée depuis de nombreuses années dans la requalification d'un ensemble de parcelles situées aux 1-3-5-7 Rue des Écoles, formant un îlot en cœur de bourg face à la mairie, d'où sa dénomination d'îlot « Mairie » et dont le périmètre est composé 8 parcelles cadastrées AR n° 432, 433, 434, 435, 436, 437, 741 et 742, (cf. plan cadastral ci-dessous).



Dès 2018, Assemblia (anciennement Logidôme) a réalisé une première étude de faisabilité pour un projet de logements sociaux à la demande de la Commune et

du Service Habitat de la Communauté d'Agglomération de Riom, Limagne et Volcans (RLV), cet îlot étant identifié également dans le programme d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU 2018-2024) de RLV.

En 2020, Assemblia a retravaillé la faisabilité du projet avec une densité moins importante à l'échelle de l'îlot et en proposant plus de diversité dans les typologies de logements.

En 2021, la commune de Volvic est labellisée « Petites Villes de Demain » (PVD), programme national dédié à la revitalisation des centres-villes, aux côtés de Châtelguyon et Mozac, intégrées également dans une démarche d'Opération de Revitalisation de Territoires multisites (ORT) portée par la Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans.

Le projet de l'îlot Mairie s'inscrit donc complètement dans la stratégie de redynamisation du centre-ville, avec la requalification de cette friche urbaine (patrimoine communal vacant) répondant aux objectifs actuels de sobriété foncière et de revitalisation des centres-villes.

De plus, en 2023, l'îlot Mairie a été retenu comme l'un des deux sites démonstrateurs dans le cadre d'une démarche expérimentale « Habiter autrement » initiée par le Grand Clermont, accompagné d'un ensemble d'élus et de partenaires.

En 2024, Assemblia a obtenu l'attribution d'une subvention maximale de 500 000 € de l'Etat au titre du « Recyclage Foncier » du Fonds Verts.

Par délibération n° 134/2024, la commune de Volvic a confié aux services de l'EPF Auvergne les travaux de proto-aménagement dans le cadre d'une convention de portage foncier.

Afin de garantir la réussite de ce projet dans les meilleures conditions, tant sur le plan technique, social qu'économique, la commune de Volvic confirme sa volonté de confier la restructuration de l'îlot Mairie à Assemblia, en tant que maître d'ouvrage du projet.

Ce projet consiste donc en :

- La réhabilitation de deux bâtiments existants,
- La démolition des bâtis ne permettant pas une réhabilitation (travaux réalisés par l'EPF Auvergne),
- La construction de six logements neufs.

Au total, huit logements locatifs sociaux (2 T2 / 4 T3 / 2 T4) composeront l'opération.

La commune de Volvic souhaite, ainsi, procéder au rachat de l'ensemble des emprises foncières nécessaires à la réalisation de l'opération auprès de l'EPF Auvergne, puis céder l'intégralité desdites parcelles à l'euro symbolique au profit d'Assemblia, afin de lui permettre de mener à bien le projet de réhabilitation et de construction neuve projeté.

Il est précisé que l'ensemble des frais liés aux travaux de proto-aménagement (déduit de l'aide financière de l'EPF Auvergne dans le cadre de la convention de portage foncier) sera pris en charge par Assemblia, qui sera autorisé à signer tout document ou convention nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe de cession des parcelles nécessaires au projet à l'euro symbolique au profit d'Assemblia ;

- **DÉCIDE** que les frais relatifs aux travaux de proto-aménagement seront intégralement supportés par Assemblia (déduction faite de la part de l'EPF Auvergne).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 06.03.2026
Publié ou notifié
le : 09.03.2026
Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

